

**Intervention de M. Julien CHARLES, Préfet de Saône-et-Loire**  
**Présentation du rapport d'activité des services de l'État devant le conseil départemental de**  
**Saône-et-Loire**  
**19 novembre 2020**

Monsieur le Président du Conseil départemental,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux,  
Mesdames et Messieurs les sous-préfets,  
Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de services,

Je tiens en premier lieu, Monsieur le Président, à vous remercier de votre invitation que je suis heureux d'honorer, perpétuant la tradition qui amène chaque année le préfet à s'exprimer devant votre assemblée afin de lui présenter un bilan de l'activité des services de l'État dans le département.

Cet exercice n'est pas qu'une obligation légale, au titre du Code général des collectivités territoriales : c'est aussi une nécessité démocratique, en ce qu'il permet à l'État de rendre compte aux élus que vous êtes, et par votre intermédiaire, à nos concitoyens, de son action.

Le bilan qui vous a été remis présente les grandes lignes et les chiffres clés de l'action des services de l'État sur l'année 2019.

Vous me permettrez toutefois de centrer mon propos de ce matin sur le bilan de l'action de l'État en 2020, compte tenu de la particularité de cette année si spéciale, où toute notre action a été polarisée autour de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques et sociales, sans omettre de mentionner les questions sécuritaires, avec la persistance d'une menace terroriste prégnante comme l'ont tragiquement rappelé les attentats commis ces dernières semaines à Paris, Conflans Sainte-Honorine et Nice.

Ces enjeux lourds imposent aux services de l'État de s'inscrire durablement dans une démarche de gestion de crise qui mobilise fortement les structures et les équipes. Impérieusement dictés par les circonstances ils s'intègrent toutefois parfaitement dans le cadre du travail de fond réalisé au fil des ans par l'État dans le département.

Un travail dont la vocation est de protéger les populations, d'assurer le développement durable du territoire en lien avec les collectivités locales tout en veillant à la bonne cohésion sociale et territoriale.

## 1. Protéger les populations de Saône-et-Loire

### 1.1. Contre la crise sanitaire

La crise sanitaire a modifié en profondeur, l'ensemble de nos activités et modalités d'intervention et continue de le faire. L'État assume naturellement une part centrale de la gestion de cette crise, mais il n'agit pas seul, et je souhaite à cet égard rendre un hommage particulier en ce jour aux élus locaux, tant il est vrai qu'en Saône-et-Loire comme ailleurs en France, toutes les collectivités - communes, EPCI, conseil départemental et région - se sont mobilisées dès le premier jour pour venir en aide à nos concitoyens, nos soignants, nos entreprises, nos associations ... afin de préserver notre tissu économique et social.

Le **volet sanitaire** de la crise, en premier lieu, a fortement mobilisé les équipes de l'État, en particulier celles de l'agence régionale de santé, qui était et demeure en lien continu avec les établissements de santé et les structures médico-sociales.

Permettez-moi à cet égard de rendre ici un hommage appuyé aux personnels de santé, notre « première ligne » comme on l'a appelée, qui a connu au cours de l'année 2020 une tension exceptionnellement forte face à une pandémie exigeant dans la durée la mobilisation de toutes les forces disponibles. Avec 243 patients hospitalisés dont 38 en réanimation au plus fort de la vague 1 les capacités hospitalières du département étaient déjà très mobilisées malgré la déprogrammation de l'ensemble des soins courants. Nous sommes aujourd'hui au-delà de 500 hospitalisations dont 50 en réanimation en Saône-et-Loire. L'engagement admirable des équipes, les enseignements tirés de la première vague, l'analyse et la répartition en temps réel de la charge par l'ARS permettent de tenir face à ce très haut niveau de sollicitation.

La manœuvre sanitaire repose également sur le dispositif de tests : depuis début septembre, plus de 1600 tests sont réalisés par jour en moyenne sur le département avec des pics à plus de 3500 tests par jour. Je tiens à saluer à cet égard M. le Président la mise à disposition du laboratoire départemental par votre collectivité : son apport est déterminant. Je souhaite plus largement souligner l'exceptionnelle mobilisation du Département aux côtés de l'État dans la gestion de cette crise, en particulier dans le suivi attentif de la situation de nos EHPAD.

Ce volet sanitaire se complète par un **travail réglementaire** local, mené par la préfecture, afin d'asseoir juridiquement les mesures permettant de limiter la propagation de l'épidémie. L'expérience de la première vague a introduit dans cette démarche le souci constant de la proportionnalité des mesures. Nous nous efforçons à cet égard de travailler en lien étroit avec les maires, les fédérations professionnelles, les organisations syndicales, en les informant de la réalité de la situation sanitaire et en détaillant les mesures susceptibles d'être déployées pour y faire face. C'est dans cet esprit

d'échange que j'anime de manière hebdomadaire un point de situation au profit des grands élus du département, et que j'adresse toutes les semaines une lettre aux maires sur la situation sanitaire et le cadre réglementaire national ou départemental.

En complément, l'action de l'État se déploie dans le **contrôle** par les forces de l'ordre de la bonne exécution des mesures prises, une action que je souhaite conduite avec pédagogie et discernement, dans le contexte difficile que connaissent nombre de nos concitoyens.

## **1.2. Contre les conséquences économiques et sociales du COVID**

Les mesures prises dans ce contexte sanitaire inédit ont des **répercussions économiques** considérables que l'État a la ferme volonté d'accompagner.

Défensivement d'abord, par la mise en œuvre de dispositifs de protection de l'emploi et des entreprises.

Pour atténuer les effets du premier confinement sur l'économie du département, plus de 40M€ ont ainsi été versés au bénéfice de 11868 entreprises grâce au **fonds de solidarité**. Plus de 9000 établissements ont bénéficié des mesures de **chômage partiel** concernant 90 000 salariés pour un montant total de l'ordre de 100M€. 4400 **PGE** ont été accordés pour un montant d'emprunt de 570M€. Ces dispositifs, complétés par de nombreux reports d'échéances voire d'exonérations de charges fiscales et sociales, ont joué leur rôle d'amortisseur et la reprise d'activité observée au troisième trimestre en Saône-et-Loire s'est avérée plus forte qu'aux niveaux régional et national, même si cette tendance d'ensemble masque des disparités importantes.

Ces dispositifs défensifs sont de nouveau mobilisés dans le cadre de la deuxième vague : renforcement du fonds de solidarité pour les entreprises de moins de 50 salariés fermées administrativement, avec des aides pouvant aller jusqu'à 10 000 euros par mois, de même que pour les entreprises des secteurs du tourisme, de l'événementiel, de la culture et du sport ; mise en place d'un crédit d'impôt pour réduire les loyers ; prêts garantis par l'État et prêts directs de l'État pour les entreprises en grande difficulté. Ces mesures sont complétées par un plan de 120M€ sur la numérisation des entreprises dont le but est de soutenir le développement du commerce en ligne. Sont prévues des aides de 500 euros par entreprise fermée administrativement et de 20 000 euros par commune souhaitant développer des solutions numériques pour les artisans et commerçants.

Engagés sur le front économique les services de l'État le sont également contre les **impacts sociaux** de la crise.

La direction départementale de la cohésion sociale s'est d'abord fortement mobilisée afin de soutenir le dispositif d'**aide alimentaire** mis à mal par le retrait des bénévoles les plus fragiles et la baisse des dons, couplés à une forte augmentation de la demande durant le premier confinement. Les crédits d'État dédiés à l'aide alimentaire pour 2020 ont ainsi été multipliés par 8 par rapport à 2019 et représentent 250 000 euros. Par ailleurs la distribution de 370 000 **masques** aux acteurs de la solidarité a été assurée afin d'assurer l'exercice de leurs activités.

L'hébergement des **femmes victimes de violences** en période de confinement a également fait l'objet d'une attention toute particulière avec la création de 18 places d'hébergement dédiées supplémentaires sur le parc départemental. Ces places ont été maintenues depuis.

Naturellement, lorsque l'on parle de cohésion sociale, le rôle de l'**Education nationale** doit être particulièrement souligné. Les équipes pédagogiques, en lien avec la DASEN et les collectivités, ont fait preuve d'une créativité et d'une capacité d'adaptation remarquables pour assurer la continuité pédagogique durant le premier confinement ; elles mettent en œuvre, depuis la rentrée, les protocoles sanitaires avec beaucoup de doigté en ayant toujours pour boussole le bien-être de l'élève. Qu'elles en soient ici remerciées. Je souligne enfin le dispositif « vacances apprenantes », qui a été largement déployé au cours de l'été, bénéficiant à près de 3000 élèves issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de zones rurales isolées.

En évoquant la mission générale de protection des populations qui incombe à l'État, j'ai naturellement largement évoqué la crise du COVID sous ses différentes formes.

Mais la pandémie n'épuise malheureusement pas le sujet de la sécurité, comme l'actualité récente est venue le confirmer.

### **1.3. Lutter contre le risque terroriste**

Notre pays demeure exposé à un risque terroriste élevé. La mobilisation de l'État et notamment de nos forces de sécurité intérieure, déjà très importante, s'est encore accrue suite aux actes barbares perpétrés à Conflans-Sainte-Honorine et Nice ces dernières semaines.

Face à cette menace, un dispositif de renseignement, de sécurisation et d'intervention permet d'analyser la menace et dans une certaine mesure de la circonscrire.

Mais je souhaite aussi mettre en avant le travail complémentaire et plus large de lutte contre le repli communautaire conduit dans des instances dédiées par l'ensemble des services de l'État et associant élus et acteurs locaux autant que nécessaire. Elles se réunissent désormais sur une base mensuelle en Saône et Loire. Chacun doit prendre conscience que les comportements qui sapent les principes

républicains, qu'ils soient observés à l'école, dans les associations, les clubs de sport ou les entreprises, doivent être signalés, analysés et mis en échec. J'insiste sur la nécessité de ne pas se cantonner à la lutte contre la radicalisation violente, qui relève d'un dispositif essentiellement policier soumis à mon autorité. L'enjeu pour chacun, citoyen, élu ou chef d'entreprise, à son niveau et dans le cadre de ses prérogatives, est bien d'être attentif aux phénomènes de repli communautaire et de recul des valeurs républicaines.

L'élévation du niveau du plan Vigipirate a conduit bien sûr à relever le niveau de vigilance des forces de l'ordre sur les points réputés sensibles tels que les écoles, les lieux de cultes ou les centres commerciaux. La présence d'une section « Sentinelle » sur le département vient compléter ce dispositif dissuasif.

#### **1.4. Assurer la sécurité quotidienne**

La lutte contre le terrorisme s'inscrit dans un objectif plus large : la sécurité des personnes et des biens. Le travail quotidien de nos policiers et gendarmes – près de 1130 militaires et fonctionnaires – sur un territoire non homogène mais dans l'ensemble préservé nous permet de constater des taux de délinquance rapportés à la population bien inférieurs aux moyennes nationales. Avec 11000 faits d'atteintes aux biens et 3100 faits de violences (AVIP) commis sur le département en 2019, la tendance est à la baisse par rapport à 2018 et l'évolution des chiffres sur 5 ans ne révèle pas de tendance significative. La tendance 2020 – peu significative au regard du contexte sanitaire - est globalement à la baisse, même si le suivi des violences et plus spécifiquement celles commises dans le cadre familial retient toute mon attention.

Les **violences intra-familiales** représentent en effet un tiers des violences commises sur le département soit plus de 1000 faits en 2019. Ce chiffre a été atteint dès la fin du mois d'octobre en 2020. Les réseaux territorialisés d'accompagnement des victimes de violences intra-familiales qui se sont développés au fil des ans sur le département mobilisant les acteurs concernés constituent plus que jamais un socle sur lequel construire la réponse collective à l'amplification de cette problématique. Le développement de la communication sur les différents canaux d'alerte dédiés au sujet me paraît être une première piste de travail. La création à venir de postes complémentaires d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie cofinancés par l'État et plusieurs collectivités, dont le Département, me semble également de bon aloi dans un tel contexte et je suis heureux M le Président que nous partagions une vision commune en la matière.

Un sujet sur lequel je ne peux malheureusement pas faire l'impasse est celui de la **sécurité routière**. 2019 est la sixième année consécutive de hausse de la mortalité sur nos routes. 507 accidents ; 613 blessés ; 48 morts. Tragique litanie que l'action résolue, préventive comme répressive, ne peut faire oublier. La tendance 2020 est certes bien meilleure mais la spécificité de cette année m'incite à rester vigilant sur un sujet qui doit continuer de mobiliser nos énergies.

(Le champ de la sécurité est l'affaire de tous comme nous l'indique la proposition de loi de « sécurité globale » actuellement examiné à l'Assemblée, qui prévoit notamment le renforcement des prérogatives des polices municipales et la structuration de la sécurité privée. L'État y agit de manière prépondérante mais son dispositif a vocation à s'articuler finement avec les moyens communaux notamment les polices municipales. Le développement de ces forces locales y compris au niveau intercommunal mais aussi la sécurisation des emprises notamment scolaires, ou le développement de la vidéoprotection peuvent constituer des réponses locales aux problématiques rencontrées par les élus. Ces démarches peuvent être subventionnées par l'État sur le fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) dont l'enveloppe annuelle départementale est de 385 000 euros).

\*\*\*

## **2. Assurer la cohésion sociale et territoriale**

### **2.1. Relancer et transformer notre économie**

Ce premier tableau peut sembler un peu sombre. L'épreuve que nous traversons, pourtant, peut être féconde. C'est en tout cas la vision du gouvernement qui voit dans la nécessité de relancer l'économie, durement touchée par les mesures sanitaires, l'opportunité de développer un modèle d'avenir conciliant environnement, compétitivité et cohésion sociale et territoriale. C'est tout l'enjeu du **plan de relance** annoncé début septembre.

Ce plan ambitieux de 100Md€ doit ainsi permettre de relancer l'économie en prenant appui sur trois piliers : 30Md€ sont ainsi consacrés à la transition écologique, 35Md€ à la compétitivité et 35Md€ à la cohésion sociale et territoriale. Le déploiement de ce plan s'effectue progressivement sous forme d'appels à projets ou de subventions. Mais outre les modalités de mise en œuvre, l'enjeu majeur me semble être la bonne communication autour des mesures de relance afin d'en faire bénéficier tous les projets du département dont la nature et la maturité répondent au cahier des charges. Des réunions d'information animées par les membres du corps préfectoral ont donc déjà eu lieu au

profit des élus et des représentants des acteurs économiques du département. Cette démarche va s'amplifier avec la création prochaine d'un comité départemental de suivi du plan de relance.

Surtout, le plan de relance commence déjà à porter ses fruits : 6 entreprises de Saône-et-Loire pesant près de 400 emplois ont déjà bénéficié de financements du fonds d'accélération des investissements dans les territoires d'industrie. De même, l'entreprise Protoform à Chalon-sur-Saône a quant à elle vu son projet retenu dans le cadre du fonds de soutien à la filière automobile.

Le plan de relance a également permis d'abonder les enveloppes dédiées au soutien à l'investissement local. Le département a ainsi bénéficié d'une rallonge de 2,7M€ de DSIL, représentant près de 50 % de l'enveloppe initiale.

L'État agit massivement ; les dispositifs doivent être saisis. Je veillerai à ce que l'État local favorise leur bonne appréhension par les porteurs de projets locaux au plus grand bénéfice de l'économie du département.

## **2.2. Amplifier la bataille pour l'emploi, spécialement des jeunes**

Cette ambition de relancer l'économie rejoint le traditionnel combat pour l'emploi mené par l'État. La conjoncture globalement défavorable de cette année se fait sentir : avec 45200 demandeurs d'emploi au mois de septembre, le département connaît une hausse de près de 3 % sur un an (catégories ABC), néanmoins inférieure aux augmentations régionale, 4 % et nationale, 5 %.

Je souhaite évoquer plus spécialement la situation des jeunes qui arrivent sur le marché dans ce contexte difficile. Le gouvernement, au travers du dispositif « *Un jeune, Une solution* » (6,7Md€ au niveau national) a souhaité renforcer les mesures incitatives à l'embauche auprès des entreprises et des actions d'accompagnement et de formation à l'endroit des jeunes les plus précaires. J'ai demandé aux sous-préfets de densifier les occasions d'information sur ces dispositifs et les résultats sont au RDV puisque notre département est celui qui prescrit le plus de Parcours Emplois Compétences (PEC) de la région, et il en est de même pour les emplois francs (76 signés). Le service civique connaît aussi de bons résultats : près de 400 jeunes l'ont intégré cette année dans le but de favoriser leur insertion.

## **2.3. Être attentif aux territoires fragiles**

Les **quartiers prioritaires de la ville** font l'objet d'un suivi attentif de ma part par l'intermédiaire de la direction départementale de la cohésion sociale et des deux délégués du préfet. 25 adultes-relais + 13 en cours de recrutement agissent au cœur des 13 QPV du département au profit de plus de 25 000 habitants, près de 1,5M€ étant consacrée à cette politique cette année. Sur le volet urbain, les deux

programmes d'Harfleur au Creusot et de la Chanaye à Mâcon se poursuivent et permettront de transformer peu à peu la vie des habitants. Les enveloppes prévisionnelles sont respectivement de 1,25M€ et 1,2M€ de subventions directes et 315 000€ et 1,25M€ de prêt.

Les **zones rurales** de notre territoire méritent aussi notre attention et l'État continuera sa mobilisation aux côtés des élus, comme l'a confirmé le secrétaire d'État à la ruralité lors de sa récente venue à Matour.

J'en veux pour illustration le succès du programme « *France Services* », qui vise à donner un nouvel élan au service public de proximité, et qui se traduit en Saône-et-Loire par la labellisation de 10 structures depuis le début de l'année 2020 et la perspective prochaine de 9 labellisations supplémentaires.

Je pense également à l'intérêt suscité par la démarche des « *Petite ville de demain* », pour laquelle 20 communes et leurs EPCI d'appartenance se sont positionnés. Leurs dossiers seront prochainement soumis à l'arbitrage.

Je fais enfin référence aux travaux d'amélioration de la couverture en téléphonie mobile, spécialement en zone rurale, qui se poursuivent dans le cadre du programme *France Mobile*, en concertation avec votre collectivité et les associations d'élus locaux. Là encore l'action de l'État et celle du Département avec la fibre se complètent pour faire de la Saône et Loire un département connecté à son époque !

Être attentif à la ruralité, c'est naturellement veiller au maintien d'une **agriculture** diversifiée, productive et pleinement engagée dans la transition écologique. Ce sujet est d'une importance particulière dans notre département, riche ses productions de qualité et légitimement fier de son identité agricole.

Notre agriculture, on le sait, fait face à de nombreux défis : orientation défavorable des cours pour les bovins, impact du COVID, avec la fermeture des restaurants et des marchés étrangers, taxes sur les exportations viticoles en direction des Etats-Unis, et bien sûr sécheresse : en dix ans, la Saône-et-Loire a connu 4 épisodes majeurs de sécheresse en 2011, 2015, 2018 et 2019, lesquels ont entraîné le versement de 13 à 17 M€ d'indemnités/an aux agriculteurs du département. Le montage d'un nouveau dossier est en cours pour 2020 au regard du nouvel épisode de cet été. Le retour du loup dans le département est venu ajouter aux préoccupations des éleveurs qui n'en avaient pas besoin.



Je n'ai pas le temps de détailler ces sujets qui nécessiteraient chacun que l'on y passe du temps. Je souhaite simplement témoigner à nos agriculteurs, dans toute leur diversité, de mon estime et de mon soutien. J'ai dès le premier jour de mon arrivée pris l'attache des responsables professionnels et je suis en contact au moins hebdomadaire avec eux. Je souhaite insister sur la qualité de notre dialogue, quand bien même les sujets à traiter sont difficiles, et la force de l'engagement de la profession dans les évolutions que nécessite notre temps : transition écologique, traçabilité, circuits courts... Engagé aux côtés des agriculteurs, l'État leur apporte également un soutien de fond. Sur le département 156,3 M€ ont été versés au titre de la PAC et 287 exploitations ont été soutenues au titre de la modernisation pour un montant total de 6,8M€. Je reviendrai ultérieurement sur ces sujets.

#### **2.4. Protéger les plus vulnérables**

Il a pu être dit que le niveau de développement d'une société se mesurait à l'attention qu'elle porte aux plus fragiles de ses membres. J'ai évoqué à cet égard notre action en faveur des femmes victimes de violence, ou des jeunes en difficulté d'insertion, mais je pourrais aussi évoquer le travail qui est mené au profit d'autres publics vulnérables.

Le financement du parc d'hébergement d'urgence – 193 places sur le département - ainsi que le soutien apporté aux associations en assurant la gestion constituent par exemple le socle de l'action de l'État à l'endroit des sans-abris. Un socle qui s'élargit à la mesure des besoins de circonstance comme le montre la mise en œuvre chaque hiver du plan grand froid ou la création lors du premier confinement de 30 places d'hébergement supplémentaires et d'un centre interdépartemental d'accueil pour les SDF infectés par le coronavirus.

Parmi les publics vulnérables comptent aussi les demandeurs d'asile. Un parc d'hébergement de plus de 1000 places leur est réservé sur le département pour un coût de 4,5M€. Des dispositifs d'accompagnement sont également déployés et financés à leur profit afin de favoriser leur insertion dans la société française. Plus de 500 000 € de financements d'État y ont été consacrés sur le département en 2020 au travers de différents canaux dont une contractualisation avec les communes d'Autun, Matour et Génelard.

Parmi ce public déjà vulnérable, la situation des mineurs non accompagnés mérite toute notre attention et je souhaite souligner la qualité de la collaboration entre l'État et le conseil départemental à ce chapitre. Cette collaboration s'exprime dans l'évaluation de la minorité et l'accompagnement des parcours des mineurs vers l'intégration si les conditions en sont réunies.

### **3. Assurer le développement durable du territoire**

### **3.1. Aménager le territoire**

L'effort financier conséquent de l'État au service du développement des territoires, et particulièrement des territoires ruraux, trouve également sa traduction en matière d'infrastructures, parmi lesquelles il m'importe de citer la poursuite du programme d'aménagement de la RCEA. Ce dossier mobilise en effet les services de l'État au quotidien et sur la durée. Commencée en 2013 la première phase s'est achevée selon le calendrier prévu. 2019 a vu le lancement de la deuxième phase planifiée sur 5 ans pour un montant de 328M€ dont 202 assumés par l'État avec l'engagement simultané de plusieurs chantiers. Dans ce domaine, je veux là encore saluer l'engagement des collectivités de Saône-et-Loire et au premier chef du Département ; je sais à quel point vous vous êtes personnellement investi dans ce dossier majeur M. le Président.

### **3.2. Soutenir le développement local**

L'action de l'État a aussi pour vocation de soutenir le développement des territoires en lien étroit avec les collectivités locales, notamment par des apports en financement et en ingénierie au profit de projets structurants et cohérents.

S'agissant de l'ingénierie, j'ai évoqué certains des programmes portés par la nouvelle ANCT. J'aurais pu mentionner en complément « action coeur de ville », qui bénéficie à 5 communes de Saône et Loire, ou le programme « territoires d'industrie », qui se déploie dans le Grand Chalon d'une part et sur le centre-ouest du département de l'autre. Nous amplifierons dans les prochains mois les moyens d'ingénierie que la mise en place de l'ANCT permet de mobiliser.

Financièrement le soutien de l'État à l'investissement local s'est significativement étoffé au cours des cinq dernières années. Sur 2020, ce sont plus de 22M€ de soutien apporté par l'État aux projets des collectivités locales sur les enveloppes DETR et DSIL. La DETR a ainsi permis cette année le financement de 303 projets représentant un montant global de travaux de près de 55 M€. La DSIL a quant à elle permis de soutenir 29 projets structurants comme la réfection des pistes de l'aérodrome de Saint-Yan ou la création de logements individuels pour personnes âgées en Bresse.

### **3.3. Accompagner la transition écologique du département**

Dans un contexte national ambitieux en matière d'écologie visant à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, les collectivités de Saône-et-Loire se montrent réceptives et s'engagent dans l'élaboration des plans en faveur de la transition énergétique et écologique. Les labellisations

récentes « *territoire CTE* » des communautés de communes du grand Autunois Morvan et Sud Côte Chalonnaise, l'approbation récente également des plans climat air énergie territoriaux (PCAET) du Grand Chalon et de la communauté urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines sont les premiers fruits d'un travail de fond mené avec l'appui de la direction départementale des territoires.

Je souhaite mentionner aussi le travail important mené sur les plans de préventions des risques inondation (PPRI) sur les axes Saône-Doubs et Loire. Ces documents élaborés en concertations avec les élus et les habitants permettent une meilleure prise en compte d'un risque qui concerne près de 10 % de la population du département. En 2019, les PPRI de 6 communes du bord de Loire ont été approuvés.

### **3.4. Valoriser notre patrimoine**

Cette attention portée au territoire passe également par la préservation et la valorisation du patrimoine de Saône-et-Loire qui offre une grande diversité de paysages et d'ouvrages couvrant toutes les périodes de l'histoire. L'État accompagne à ce titre le pays Charolais-Brionnais dans sa démarche d'inscription au patrimoine mondial de l'humanité du berceau de la race bovine charolaise avec l'objectif d'aboutir en 2021.

L'État s'engage également dans la restauration du patrimoine bâti au travers de plans suivis par la direction régionale des affaires culturelles. Dans ce cadre 14M€ ont par exemple été investis sur 25 ans pour la restauration de la cathédrale d'Autun. Les travaux préalables aux manifestations du millénaire de l'abbatiale Saint-Philibert de Tournus ont quant à eux été subventionnés à hauteur de 66 000€.

+ classement Charolais-Brionnais à l'UNESCO

### **4. Modernisation de l'État**

Un mot enfin pour évoquer très brièvement les sujets de modernisation de l'État. Les sujets, nombreux vous le constatez, n'empêchent pas l'administration de faire évoluer son organisation, portée par l'ambition générale d'un État plus agile et proche des usagers. La construction dès 2021 d'un nouveau réseau des finances publiques favorisant l'accueil de proximité y compris en zone rurale et le soutien aux collectivités, mais aussi la mise en place d'un secrétariat général commun aux DDI et préfectures et la création d'une direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités l'année prochaine participent de cette démarche.

---

---

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les conseillers départementaux,

Au moment de conclure ce propos sans doute trop long, je souhaiterais remercier mes collègues sous-préfets et chefs de service, et plus largement et à travers eux, les équipes de l'État en Saône-et-Loire, c'est-à-dire les quelques 12000 agents qui le servent avec engagement et professionnalisme, avec pour seule boussole le meilleur service rendu aux citoyens, aux associations, aux entreprises et aux collectivités.

J'insiste sur la relation entre l'État et les collectivités.

Bien sûr, cette année si particulière l'a mise à l'épreuve, comme dans toutes les situations de crise. Bien sûr, il se trouvera toujours des commentateurs qui appuieront là où cela fait mal, et pointeront l'insuffisance du dialogue entre l'État et les élus, une incompréhension sur tel dispositif, une mauvaise articulation sur tel autre.

Mais en dépit des difficultés, des calages et recalages toujours nécessaires au long d'une crise qui dure, permettez au nouvel arrivant que je suis dans ce département, de témoigner de la force du lien qui unit, malgré les difficultés, les services de l'État, le Département, les intercommunalités et les communes.

Dès les premiers jours de la crise, chacun s'est mis en ordre de bataille, sans se poser de questions de principe ou s'interroger gravement sur ses compétences, et j'ai pu éprouver, dès mon arrivée, l'ampleur de cette mobilisation civique au profit des habitants de la Saône-et-Loire. Et il me semble que si cette crise du COVID devait avoir un avantage - et ce serait sans doute le seul ! - c'est de nous avoir permis de vérifier collectivement que dans les temps difficiles, la vieille alliance entre l'État, les maires et les départements, autant d'institutions filles des siècles passés, retrouvait de sa vigueur. C'est l'un des grands enseignements que je tire de cette crise qui n'est pas encore finie ; il

est à la fois rassurant pour tous les amoureux de la République que nous sommes, et il est aussi prometteur pour tous les défis que notre département et même notre pays, devront relever dans les années à venir.

Il me reste à renouveler, Monsieur le Président, mes remerciements pour votre invitation et pour l'échange, sans doute nourri, qui suivra mon intervention.

Je vous remercie pour votre attention.